

COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

Nombre de membres afférents au C.C.A.S. : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8 + 5 procurations
Date de la convocation : 02/07/2025

Séance du 09 JUILLET 2025

L'an deux mille-vingt-cinq et le neuf du mois de Juillet à 18 heures et 45 minutes, le C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Nathalie GUISLAIN, Vice-Présidente ;

- 8 Présents N. GUISLAIN – C. LEFEBVRE - F. BOULANGER – D. DUMONT – C. KNOBLOCH – B. BULOT - A. DE BLEECKERE – A. HOLLANDRE
5 Absents avec procuration : Y. HUTCHINSON à F. BOULANGER - P. PACCOU à D. DUMONT – P. CAREY à C. LEFEBVRE - S. VAN EECKE à B. BULOT – C. DAVID à N. GUISLAIN
1 Excusés : V. DEVLEESSCHAUWER

Secrétaire de séance : Brigitte BULOT

2025-08 : Semaine Bleue 2025 – Fixation des tarifs

Différentes activités sont proposées dans le cadre de la semaine bleue, ces activités se dérouleront du lundi 06 octobre au vendredi 10 octobre 2024.

Comme chaque année, il sera demandé une participation pour les Prêmesquois âgés de plus de 65 ans pour les animations nécessitant une réservation.

Afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir participer et aussi de créer du lien social, il est proposé d'accepter les extérieurs et les moins de 65 ans contre participation et avec priorité aux prêmesquois de plus de 65 ans en cas de places limitées.

Il est proposé de fixer les tarifs des activités de la semaine bleue comme suit :

Personnes prêmesquoises âgées de plus de 65 ans :

- Participation de 8 € pour le spectacle « Mardi magique »
- Participation de 50 € pour la sortie au Musée du verre et au repas dansant
- Participation de 45 € pour les activités de toute la semaine

Personnes de la commune de moins de 65 ans :

- Participation de 10 € pour le spectacle « Mardi magique »
- Participation de 55 € pour la sortie au Musée du verre et au repas dansant
- Participation de 3 € pour le loto
- Participation de 3 € pour l'atelier d'arts plastiques
- Participation de 65 € pour toutes les activités

Personnes extérieures à la commune quelque-soit l'âge :

- Participation de 12 € pour le spectacle « Mardi magique »
- Participation de 62 € pour la sortie au Musée du verre et au repas dansant
- Participation de 6 € pour le loto
- Participation de 6 € pour l'atelier d'arts plastiques
- Participation de 84 € pour toutes les activités

En cas de non-participation sans avertissement préalable (sauf cas de force majeure), à une activité qui a un coût pour le CCAS, les frais engagés seront facturés à la personne absente.

Les recettes seront encaissées par le biais de la régie « Festivités des aînés » du CCAS.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, accepte les tarifs fixés ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 11/07/2025
Affiché le 11/07/2025
Transmis au contrôle de légalité le 11/07/2025

Ainsi délibéré
Pour copie conforme,

La Vice-Présidente,
Nathalie GUISLAIN



La Secrétaire de Séance
Brigitte BULOT

